

		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>La Présidente,</i> Isabelle HEURTIER	
		PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE			
MEMBRES		Date et lieu de la séance			
En exercice	49	MERCREDI 05 MARS 2025			
Présents	34	Salle des Fêtes VILLARD SAINT SAUVEUR			
Excusés	13				
Pouvoirs	12				
Absents	2				

PRESENTS : GRAHEK Stéphane, GROS Stéphane, HEURTIER Isabelle, DEMARCHI J-François, PIERS Josette, VINCENT Bernard, FREZIER Roland, DURANDOT Nelly, VINCENT Maryse, RIEUTORD Colin, GRECARD Daniel, MAITRE Hubert, PASSOT Philippe, PLAUT Laurent, DA SILVA TEIXEIRA Rachel, MINY J-François, MAYET Annie, ROCHET Christian, MERCIER Claude, BONIN Pascal, MILLET J-Louis, INVERNIZZI Noël, COTTET-EMARD Lilian, LUTIC Philippe, HERZOG Frédéric, DUCHENE Gérard, GELPER Loïc, PONCET Frédéric, VAUFREY Nelly, CAPELLI Marc, LAHAUT Francis, VERNEREY Samuel, MEYNIER Michel, BLONDET Alain

EXCUSES : CORNOD Claire, AUGER Gérard, DONZE A-Christine, BRULÉ Émilie, MOREL-FOURRIER Roger, JACQUENOD Michael, BILLARD Isabelle, CHAMBARD Catherine, BERNARD Alain, GRANDCLEMENT Annick, HATMANICHANH Toukham, JACQUENOD Daniel, ELINEAU Herminia.

ABSENTS : DESBARRES Céline, DE ROECK Laëticia

POUVOIRS : CORNOD Claire pouvoir à DEMARCHI Jean François, AUGER Gérard pouvoir à FREZIER Roland, DONZE A-Christine pouvoir à BLONDET Alain, BRULÉ Émilie pouvoir à PASSOT Philippe, MOREL-FOURRIER Roger pouvoir à MAYET Annie, JACQUENOD Michael pouvoir MERCIER Claude, BILLARD Isabelle pouvoir à Philippe LUTIC, CHAMBARD Catherine pouvoir à MILLET J-Louis, BERNARD Alain pouvoir à GELPER Loïc, GRANDCLEMENT Annick pouvoir à COTTET-EMARD Lilian, HATMANICHANH Toukham pouvoir à INVERNIZZI Noël, JACQUENOD Daniel pouvoir à HEURTIER Isabelle.

Soit 34 présents et 12 pouvoirs soit 46 votants.

Puis arrivée de Isabelle Billard à partir de la question 3.3

Soit 35 présents et 11 pouvoirs soit 46 votants.

La présidente sort de la salle pour le vote des CFU, le pouvoir donné par Daniel Jacquenod est inopérant. Soit 34 présents et 10 pouvoirs soit 44 votants.

La convocation pour la séance du mercredi 05 Mars 2025, datée du 28 février 2025, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

L'ordre du jour est le suivant :

1. COMMUNICATIONS OFFICIELLES

- 1.1. DECISIONS PRISES PAR LA PRESIDENTE N°75 2024 A 88 2024
- 1.2. DECISIONS PRISES PAR LA PRESIDENTE N°1 2025 A 4 2025
- 1.3. DELIBERATIONS PRISES PAR LE BUREAU DU 18 DECEMBRE 2024
- 1.4. DELIBERATIONS PRISES PAR LE BUREAU DU 22 JANVIER 2025
- 1.5. DELIBERATIONS PRISES PAR LE BUREAU DU 19 FEVRIER 2025

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 NOVEMBRE 2024

3. ADMINISTRATION GENERALE

- 3.1. COMITE LEADER : MODIFICATION DES REPRESENTANTS AU TITRE DU COMITE LEADER
- 3.2. PACTE DE GOUVERNANCE : PROPOSITION DE MODIFICATION
- 3.3. PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2024

4. FINANCES

- 4.1. APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2024 : BUDGET GENERAL, BUDGETS ANNEXES ET BUDGET SPECIAL ASF
 - 4.1.1 BUDGET ANNEXE : ACTIVITES ECONOMIQUES
 - 4.1.2 BUDGET ANNEXE : SPANC
 - 4.1.3 BUDGET ANNEXE « MAISONS DE SANTE »
 - 4.1.4 BUDGET ANNEXE ADS
 - 4.1.5 BUDGET ANNEXE : OT
 - 4.1.6 BUDGET ANNEXE : MOBILITES
 - 4.1.7 APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 : BUDGET SPECIAL ASF
 - 4.1.8 BUDGET GENERAL
- 4.2. AFFECTATION DES RESULTATS 2024 : BUDGET GENERAL, BUDGETS ANNEXES ET BUDGET SPECIAL ASF
- 4.3. ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2025
- 4.4. RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE : BUDGET GENERAL, BUDGETS ANNEXES ET BUDGET SPECIAL ASF
- 4.5. TAXES LOCALES : ADOPTION DES TAUX 2025
- 4.6. TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) : FIXATION DU TAUX 2025
- 4.7. GEMAPI : VOTE DE LA TAXE 2025
- 4.8. BUDGET MAISON DE SANTE : NON ASSUJETTISSEMENT TVA

5. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- 5.1. MOBILITE : AVENANT AU CONTRAT D'OBJECTIF DE SERVICE PUBLIC

6. VIE DES POPULATIONS

- 6.1. CONSERVATOIRE : TARIFS RENTREE 2025/2026

Le quorum étant atteint, la Présidente, Mme Isabelle Heurtier, ouvre la séance à 19h05, remercie les participants pour leur présence ; Elle excuse Daniel Monneret, maire de la commune Villard Saint Sauveur retenu de dernière minute.

Madame la Présidente fait appel à deux volontaires pour assurer le secrétariat de séance, M. Jean-François DEMARCHI et M. Philippe PASSOT sont candidats.

Aucun autre membre n'étant candidat, Mme Isabelle Heurtier propose de mettre au vote ces candidatures. Les conseillers communautaires valident à l'unanimité ces candidatures au secrétariat de séance.

Madame la Présidente donne lecture des excusés et des procurations.

Elle propose de débiter l'examen de l'ordre du jour.

1. COMMUNICATIONS OFFICIELLES

- 1.1 DECISIONS PRISES PAR LA PRESIDENTE N°75 2024 A 88 2024

75	JURIDIQUE	Prorogation à titre exceptionnel de la mise à disposition de l'appartement R+2 Rue Mercière au Profit de Mme Pin du 8 octobre 2024 au 31 mars 2025	Prorogation à titre exceptionnel de la mise à disposition de l'appartement R+2 Rue Mercière au Profit de Mme Pin du 8 octobre 2024 au 31 mars 2025	16 octobre 2024
76	CULTURE	Musée de l'Abbaye : Convention de Partenariat avec le Rotary Club de Saint-Claude	Musée de l'Abbaye : Convention de Partenariat avec le Rotary Club de Saint-Claude	16 octobre 2024
77	FINANCES	EMPRUNT BUDGET GENERAL - AFL	EMPRUNT BUDGET GENERAL - AFL	19 novembre 2024
78	FINANCES	BUDGET ASF - Ouverture ligne de trésorerie	BUDGET ASF - Ouverture ligne de trésorerie	21 novembre 2024
79	FINANCES	Budget Maison de Santé - Emprunt	Budget Maison de Santé - Emprunt	21 novembre 2024
80	JURIDIQUE	Mise à disposition à titre gratuit 2 place de l'Abbaye à saint-Claude au profit de Juliette Recchia et M. Anthony LAPEYRE du 29 novembre 2024 au 2 juin 2025	Mise à disposition à titre gratuit 2 place de l'Abbaye à saint-Claude au profit de Juliette Recchia et M. Anthony LAPEYRE du 29 novembre 2024 au 2 juin 2025	25 novembre 2024
81	JURIDIQUE	Tarifs, charges et conditions de mise à disposition des logements de la CCHJSC au profit du personnel nouvellement recruté et/ou saisonnier	Tarifs, charges et conditions de mise à disposition des logements de la CCHJSC au profit du personnel nouvellement recruté et/ou saisonnier	27 novembre 2024
82	JURIDIQUE	Mise à disposition de la chambre 2 au R+3 de la rue Mercière au profit de M. Lucas FILLON, personnel nouvellement recruté à compter du 02/12/2024 pour une durée maximum 6 mois non renouvelable	Mise à disposition de la chambre 2 au R+3 de la rue Mercière au profit de M. Lucas FILLON, personnel nouvellement recruté à compter du 02/12/2024 pour une durée maximum de 6 mois non renouvelable	27 novembre 2024
83	CULTURE	Conservatoire : Convention de mise à disposition d'un intervenant scolaire DUMISTE auprès de l'école Primaire Saint-Oyend	Conservatoire : convention de mise à disposition d'un intervenant scolaire titulaire du DUMI (Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant) pour des ateliers d'activités musicales auprès d'élèves de maternelle et primaire	27 novembre 2024
84	CULTURE	MODIFICATION N°6 DELIBERATION N°HJSC_B_2024_05_13 Musée de l'Abbaye : Modification tarifs	Réduction de - 50% sur une liste d'articles les 7 et 8 décembre 2024	2 décembre 2024
85	CULTURE	MODIFICATION N°7 DELIBERATION N°HJSC_B_2024_05_13 Musée de l'Abbaye : Modification tarifs	Restauration de la gratuité des visites guidées et de l'entrée au musée pour les enseignants accompagnant leur classe + instauration pour les groupes d'un supplément de 3 euros pour l'achat d'une seconde prestation (visite guidée ou visite-atelier) le même jour.	5 décembre 2024
86	TOURISME	Modification n°4 délibération n° HJSC_B_2023_12_21 Tarifs des excursions LH 2024	Modification n°4 délibération n° HJSC_B_2023_12_21 Tarifs des excursions LH 2024	13 décembre 2024
87	JURIDIQUE	Mise à disposition temporaire de l'appartement R+1 Rue Mercière au profit de la SCM GROUPE MEDICAL DE ST CLAUDE du 06/01/2025 au 10/03/2025 pour le compte de Mme Bénédicte CATUSSE, médecin remplaçant	Mise à disposition temporaire de l'appartement R+1 Rue Mercière au profit de la SCM GROUPE MEDICAL DE ST CLAUDE du 06/01/2025 au 10/03/2025 pour le compte de Mme Bénédicte CATUSSE, médecin remplaçant	18 décembre 2024
88	MUSEE	Musée de l'Abbaye fermeture et tarification partielle période travaux musée	Musée de l'Abbaye fermeture et tarification partielle période travaux musée	20 décembre 2024

Aucune question n'étant formulée, ces décisions font l'objet d'une prise d'acte.

1.2 DECISIONS PRISES PAR LA PRESIDENTE N°1 2025 A 4 2025

01	JURIDIQUE	CONVENTION ANNUELLE - RESERVATION SALLE N°2 TOMACHON (INFA)	Convention annuelle de la réservation de la salle n°2 du Pole de Services du Tomachon par l'INSTITUT NATIONAL DE FORMATION ET D'APPLICATION (INFA)	22 janvier 2025
02	MUSEE	MUSÉE DE L'ABBAYE – VENTE DES OBJETS RELATIFS À L'EXPOSITION LAURENT PROUX : L'ARBRE ET LA MACHINE	Musée de l'Abbaye – Vente des objets relatifs à l'exposition Laurent Proux : l'Arbre et la machine	31 janvier 2025
03	FINANCES	MUSEE DE L'ABBAYE - CONTRAT SECURITAS		17 février 2025
04	FINANCES	AVANCE DE TRESORERIE DU BUDGET GENERAL AUX BUDGETS ANNEXES OT-ASF		21 février 2025

Aucune question n'étant formulée, ces décisions font l'objet d'une prise d'acte.

1.3 DELIBERATIONS PRISES PAR LE BUREAU DU 18 DECEMBRE 2024

HJSC_B_2024_12_01	TELEPHONE : MODERNISATION DE L'EQUIPEMENT - CHOIX DES PRESTATAIRES	18 décembre 2024	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	UNANIMITÉ
HJSC_B_2024_12_02	MOBILITÉ - SAINT-CLAUDE : CONVENTION DE GESTION	18 décembre 2024	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	UNANIMITÉ
HJSC_B_2024_12_03	ATELIER DES SAVOIRS-FAIRE : INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUE - CHOIX DU PRESTATAIRE	18 décembre 2024	ÉCONOMIE/ASF	UNANIMITÉ
HJSC_B_2024_12_04	ATELIER DES SAVOIRS-FAIRE : TARIFS 2025	18 décembre 2024	ÉCONOMIE/ASF	UNANIMITÉ
HJSC_B_2024_12_05	ATELIER DES SAVOIRS-FAIRE : STAGES CRÉATIFS	18 décembre 2024	ÉCONOMIE/ASF	UNANIMITÉ
HJSC_B_2024_12_06	ATELIER DES SAVOIRS-FAIRE : NATACHA HEITZ DON ŒUVRE	18 décembre 2024	ÉCONOMIE/ASF	UNANIMITÉ
HJSC_B_2024_12_07	MÉDIATHÈQUE - VIRY : PARTICIPATION AU COUT DE LA CHAUFFÈRE COLLECTIVE	18 décembre 2024	CULTURE/SPORT	UNANIMITÉ - Alain BLONDET ne prend pas part au vote
HJSC_B_2024_12_08	MÉDIATHÈQUE - TARIFS 2025	18 décembre 2024	CULTURE/SPORT	UNANIMITÉ
HJSC_B_2024_12_09	MUSÉE / VILLE DE SAINT-CLAUDE : CONTRAT DE REUSSITE EDUCATIVE	18 décembre 2024	CULTURE/SPORT	UNANIMITÉ
HJSC_B_2024_12_10	MUSÉE : TARIFS 2025	18 décembre 2024	CULTURE/SPORT	UNANIMITÉ
HJSC_B_2024_12_11	CONSERVATOIRE : ATELIERS EVEIL MUSICAL - PARTENARIAT VILLE DE SAINT-CLAUDE (ESPACE MOSAÏQUE)	18 décembre 2024	CULTURE/SPORT	UNANIMITÉ
HJSC_B_2024_12_12	MAISON DE SANTÉ - SAINT-CLAUDE : BAIL KINE QUIPE LACUZZON - AVENANT 2	18 décembre 2024	ME DES POPULATIONS/	UNANIMITÉ
HJSC_B_2024_12_13	MAISON DE SANTÉ - SAINT-CLAUDE : INSTALLATION DU DR COCCO - PSYCHIATRE	18 décembre 2024	ME DES POPULATIONS/	UNANIMITÉ
HJSC_B_2024_12_14	MAISON DE SANTÉ - SAINT-CLAUDE : INFIRMIERS LIBÉRAUX - BAIL	18 décembre 2024	ME DES POPULATIONS/	UNANIMITÉ
HJSC_B_2024_12_15	CENTRE NAUTIQUE DU MARTINET : ASSISTANCE A LA MANUTENTION D'ŒUVRE (AMO) - SEMCODA - AVENANT 2	18 décembre 2024	CULTURE/SPORT	UNANIMITÉ
HJSC_B_2024_12_16	CENTRE NAUTIQUE DU MARTINET : ORDONNANCEMENT - PILOTAGE - COORDINATION - ARPEGE - AVENANT 2	18 décembre 2024	CULTURE/SPORT	UNANIMITÉ
HJSC_B_2024_12_17	CENTRE NAUTIQUE DU MARTINET : MARCHÉ DE MAÏTISE D'ŒUVRE (MOE) - APMA - AVENANT 4	18 décembre 2024	CULTURE/SPORT	UNANIMITÉ
HJSC_B_2024_12_18	NORDIQUE : TARIFS ENJ 2024-2025 - PASS DÉCOUVERTE BFC	18 décembre 2024	CULTURE/SPORT	UNANIMITÉ
HJSC_B_2024_12_19	OFFICE DE TOURISME - LIGNE DES HIRONDELLES : TARIFS DES EXCURSIONS 2025	18 décembre 2024	TOURISME	UNANIMITÉ
HJSC_B_2024_12_20	JURASSIC VELO TOURS : CONVENTION DE PARTENARIAT PNRHJ	18 décembre 2024	TOURISME	UNANIMITÉ
HJSC_B_2024_12_21	NORDIQUE : PISTE PARTAGÉE - CONVENTION DE PASSAGE	18 décembre 2024	CULTURE/SPORT	12 pour, 0 contre, 1 abstention J-F DEBARCELLE
HJSC_B_2024_12_22	NORDIQUE - DOMAINE SKIABLE DU MASSACRE : ACCORD DE RECIPROCITE AVEC LA CCSSR	18 décembre 2024	CULTURE/SPORT	UNANIMITÉ
HJSC_B_2024_12_23	APPEL A MANIFESTATION D'INTERETS : SOLAÏRISONS NOS COMMUNES	18 décembre 2024	ENVIRONNEMENT	UNANIMITÉ

Aucune question n'étant formulée, ces délibérations font l'objet d'une prise d'acte.

1.4 DELIBERATIONS PRISES PAR LE BUREAU DU 22 JANVIER 2025

HJSC_B_2025_01_01	SAINT-CLAUDE : Centre D'action Médico-Social Précoce (CAMPS) - Prorogation du bail	22 janvier 2025	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	UNANIMITÉ
HJSC_B_2025_01_02	SAINT-CLAUDE : MISSION LOCALE SUD JURA - PROROGATION DU BAIL	22 janvier 2025	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	UNANIMITÉ
HJSC_B_2025_01_03	SAINT-CLAUDE : Institut Nationale de Formation et d'Application (INFA) - Prorogation du bail	22 janvier 2025	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	UNANIMITÉ
HJSC_B_2025_01_04	ADS : CONVENTION DE MUTUALISATION DU SERVICE URBANISME – AVENANT N°1	22 janvier 2025	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	UNANIMITÉ
HJSC_B_2025_01_05	POUVOIR DE POLICE DE PUBLICITE : Service mutualisé pour les communes dont les demandes d'autorisation d'urbanisme sont instruites par les services de l'Etat	22 janvier 2025	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	UNANIMITÉ
HJSC_B_2025_01_06	INITIATIVE JURA : Participation financière 2024 et adhésion 2025	22 janvier 2025	ÉCONOMIE/ASF	UNANIMITÉ
HJSC_B_2025_01_07	MÉDIATHÈQUES : demande de subvention - Centre National du Livre	22 janvier 2025	VIE DES POPULATIONS	UNANIMITÉ
HJSC_B_2025_01_08	CENTRE NAUTIQUE DU MARTINET : Marché de Maîtrise d'Oeuvre - APMA ARCHITECTURE - Avenant n°5	22 janvier 2025	VIE DES POPULATIONS	UNANIMITÉ
HJSC_B_2025_01_09	CENTRE NAUTIQUE DU MARTINET : DSP - Expertise financière - Choix du prestataire	22 janvier 2025	VIE DES POPULATIONS	12 POUR 1 ABSTENTION (J-L MILLET)
HJSC_B_2025_01_10	COTEAUX-DU-LIZON - MAISON DE SANTÉ : L. RODRIGUEZ (Kinésithérapeute) - Bail Professionnel	22 janvier 2025	VIE DES POPULATIONS	UNANIMITÉ
HJSC_B_2025_01_11	COTEAUX-DU-LIZON - MAISON DE SANTÉ : L. RODRIGUEZ (Kinésithérapeute) - Prime à l'installation	22 janvier 2025	VIE DES POPULATIONS	UNANIMITÉ
HJSC_B_2025_01_12	COTEAUX-DU-LIZON - MAISON DE SANTÉ : V. GRESSARD (Diététicienne) - Bail Professionnel	22 janvier 2025	VIE DES POPULATIONS	UNANIMITÉ
HJSC_B_2025_01_13	OFFICE DE TOURISME : Lignes des Hirondelles - Saison 2025 - Convention de partenariat avec Hello Dole	22 janvier 2025	VIE DES POPULATIONS	UNANIMITÉ
HJSC_B_2025_01_14	OFFICE DE TOURISME : Lignes des Hirondelles - Saison 2025 - Convention de partenariat avec les accompagnateurs prestataires	22 janvier 2025	TOURISME	UNANIMITÉ
HJSC_B_2025_01_15	OFFICE DE TOURISME : Lignes des Hirondelles - Saison 2025 - Convention de partenariat avec les restaurateurs prestataires	22 janvier 2025	TOURISME	UNANIMITÉ
HJSC_B_2025_01_16	SPANC : Convention de Mise à Disposition de Services avec le SICEC pour la saisie de données dur Y-Présia	22 janvier 2025	ENVIRONNEMENT	UNANIMITÉ

Aucune question n'étant formulée, ces délibérations font l'objet d'une prise d'acte.

1.5 DELIBERATIONS PRISES PAR LE BUREAU DU 19 FEVRIER 2025

HJSC_B_2025_02_01	PATRIMOINE-ECO : Boulangerie de Septmoncel : Usage du Pacte de Préférence	19 février 2025	PATRIMOINE ECONOMIE	UNANIMITE
HJSC_B_2025_02_02	CULTURE : MUSEE DE L'ABBAYE : Acceptation du leg consenti par M. Christian BRYON	19 février 2025	CULTURE	UNANIMITÉ
HJSC_B_2025_02_03	HABITAT : OPAH : Règlement des aides à la rénovation de l'habitat	19 février 2025	HABITAT	UNANIMITÉ
HJSC_B_2025_02_04	POLITIQUE SANTE INCITATIVE - MISE A JOUR REGLEMENT	19 février 2025	LOGEMENT	UNANIMITÉ
HJSC_B_2025_02_05	CULTURE : CONSERVATOIRE : Convention "Orchestre à l'Ecole"	19 février 2025	CULTURE	UNANIMITÉ
HJSC_B_2025_02_06	SPORTS : CENTRE NAUTIQUE DU MARTINET : APPROBATION DU CONTRAT D'EXPERTISE TECHNIQUE GECAT	19 février 2025	SPORTS	UNANIMITE

Aucune question n'étant formulée, ces délibérations font l'objet d'une prise d'acte.

Jean François DEMARCHI sollicite la présidente pour une intervention relative à la politique santé. Il rappelle que cette politique a été voté par l'ensemble des conseillers communautaires y compris Mr Millet maire de Saint Claude et que pour autant, à ce jour Monsieur le Maire de Saint Claude refuse d'apporter sa contribution à la politique santé qui est établie avec notamment la participation sur les loyers vacants de la maison de santé de Saint Claude alors qu'en parallèle il perçoit la taxe foncière. La commune de Saint Claude a désormais 3 ans de retard. Monsieur DEMARCHI rappelle à Monsieur Millet qu'ils ont déjà eu cet échange lors du bureau du mois de septembre 2024, qu'il devait revenir vers lui et qu'à ce jour il n'a aucun retour.

Isabelle HEURTIER rappelle que la commune de Coteaux du Lizon honore quant à elle ses engagements.

Monsieur Millet indique qu'il est de son côté en attente d'une réunion pour échanger sur ce sujet. Jean-François DEMARCHI prend acte de cette demande et sollicite la directrice des services pour organiser cette rencontre dans les meilleurs délais.

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 NOVEMBRE 2024

La Présidente soumet le compte rendu du conseil communautaire du 27 novembre 2024 à l'approbation des conseillers. Aucune remarque n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité [résultat du vote : 46 pour, 0 contre, 0 abstention].

3. ADMINISTRATION GENERALE

3.1 COMITE LEADER : MODIFICATION DES REPRESENTANTS AU TITRE DU COMITE LEADER

La présidente rappelle que le Parc naturel régional du Haut-Jura a déposé une nouvelle candidature et a été reconnu comme GAL porteur d'une stratégie LEADER, « Haut-Jura, le défi des transitions ». Ainsi, jusqu'en 2027, 2M€ de crédits LEADER permettront de financer des projets situés sur le territoire du Pays du Haut-Jura.

Pour la mise en œuvre du dispositif, le Comité de programmation est l'instance décisionnelle qui établit les règles du jeu pour l'obtention des crédits et donne un avis sur les projets sollicitant un financement. Il est amené à se réunir à un rythme régulier environ 4 fois par an.

Au regard des alertes de la Région sur les possibles conflits d'intérêt et des échanges ayant eu lieu en Conférence de Pays, il nous appartient de désigner nos représentants au sein de ce Comité de programmation (un membre titulaire et un membre suppléant), en étant attentif à ce qu'ils ne siègent pas déjà au Bureau du Parc.

Au renouvellement de cette mandature nous avons nommé :

- Isabelle HEURTIER – TITULAIRE
- Philippe PASSOT – SUPPLEANT – Mr Passot est par ailleurs membre du bureau du parc, il nous appartient par conséquent de procéder à une autre désignation tenant en compte ce critère de non-cumul.

Alain BLONDET se porte candidat.

Isabelle HEURTIER sollicite l'assemblée afin de savoir d'autre personne souhaite se porter candidat à cette suppléance. Aucun autre candidat ne se présente, la présidente soumet aux voix la candidature d'Alain BLONDET. **[Résultat du vote : 46 pour, 0 contre, 0 abstention]**.

Le conseil communautaire acte les représentations suivantes au comité leader et ce jusqu'aux nouvelles échéances électorales :

- Isabelle HEURTIER – TITULAIRE
- Alain BLONDET – SUPPLEANT

3.2 PACTE DE GOUVERNANCE : PROPOSITION DE MODIFICATION

La présidente précise que notre pacte de gouvernance a été révisé lors du conseil du 28.06.2023. Ce pacte vaut règlement intérieur. Le titre 5 du présent pacte définit les commissions et leur fonctionnement.

Les échanges engagés en 2024 pour le projet de territoire nous a montré tout l'intérêt de renforcer notre travail en commission. Philippe Passot abonde en ce sens et rappelle tout l'intérêt du projet de territoire.

Aussi, il est proposé de redéfinir les commissions comme suit :

- Economie - Atelier des savoir faire
- Aménagement du territoire – Haut Débit – Urbanisme – Mobilité
- Vie des populations – Santé - Culture – Sports
- Tourisme – Nordique - PDIPR
- Environnement – agriculture et PAT – Forêts – Energie

Et d'insérer dans nos statuts l'obligation pour l'ensemble des conseillers communautaires titulaires et suppléants d'intégrer au moins une commission. En l'absence d'inscription dans une commission ou lorsque le nombre maximum de participants sera atteint, il sera procédé à l'attribution par la présidente d'une commission de travail aux élus concernés. Il est précisé qu'un élu peut siéger dans plusieurs commissions.

Ces commissions feront l'objet d'un compte rendu qui sera diffusé à l'ensemble des élus communautaires et aux secrétaires de mairies.

Le pacte de gouvernance ainsi révisé est approuvé **[résultat du vote : 46 pour, 0 contre, 0 abstention]**.

La présidente précise qu'un mail sera adressé aux conseillers communautaires titulaires et suppléants pour leur demander de s'inscrire dans les commissions ainsi définies.

Arrivée d'Isabelle BILLARD.

3.3 PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2024

Les services de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude réalisent tous les ans un rapport d'activités qui établit un bilan des décisions et actions engagées dans chaque domaine de compétences de l'intercommunalité.

C'est un document de référence qui donne une vision complète de toutes les actions conduites par la communauté de communes, aussi bien dans les services quotidiens apportés à la population qu'à travers les

grands chantiers d'intérêt communautaire. Ce document permet à chacun des élus du territoire de prendre conscience des champs d'actions de l'intercommunalité et de la diversité de ses objets.

La réalisation du rapport d'activités répond à l'obligation prévue par la loi du 12 juillet 1999 qui impose au Président de l'EPCI d'adresser annuellement au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de la communauté de communes. Il remplit également notre devoir d'information de l'ensemble des citoyens de notre intercommunalité.

Le rapport d'activité a été transmis à l'ensemble des membres du conseil au titre de document de travail. La présidente Isabelle HEURTIER présente ce rapport et détaille certaines actions portées par la collectivité. Elle invite les conseillers communautaires à lire attentivement et complètement ce rapport pour ceux qui ne l'auraient pas encore fait car il contient des informations complètes sur la vie de la collectivité et montre son dynamisme.

Aucune question n'étant soulevée le conseil communautaire prend acte de ce rapport. La présidente rappelle aux élus communautaires qu'il leur appartient de présenter ce rapport en conseil municipal et d'en valoriser le contenu.

5. FINANCES

4.9. APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2024 : BUDGET GENERAL, BUDGETS ANNEXES ET BUDGET SPECIAL ASF

La présidente rappelle que nous sommes désormais en Compte Financier Unique (CFU). Le CFU est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue au compte de gestion et au compte administratif.

Lors de l'approbation du compte financier unique, le trésorier assure la gestion et la transparence des finances publiques, de la collecte à l'enregistrement des données financières, à l'élaboration du compte financier, le comptable public garanti la transparence et la responsabilité dans l'utilisation des fonds publics.

Après avoir examiné les opérations financières sur la période des différents budgets de la structure, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses engagées, les mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, et les mandats établis par le receveur, accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que des états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après avoir vérifié que le receveur a correctement intégré dans ses écritures le montant de chaque solde figurant au bilan de l'exercice 2023, ainsi que tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a effectué toutes les opérations d'ordre requises dans ses écritures.

Considérant l'exactitude et la concordance des opérations budgétaires en dépenses et en recettes, entre le compte administratif et les opérations comptabilisées par le trésorier, il est proposé au conseil communautaire d'approuver les comptes financiers uniques pour l'ensemble des budgets.

Les objectifs du CFU sont de favoriser la transparence et améliorer la lisibilité de l'information financière des collectivités par rapport aux actuels comptes administratifs et comptes de gestion, afin de simplifier les procédures par une production totalement dématérialisée.

La présidente présente les 8 CFU des budgets (budget Général, budget Activités Economiques, budget SPANC, budget Maisons de Santé, budget Application du Droit des Sols, budget Mobilités, budget Office de Tourisme, budget spécial Atelier des Savoir Faire) puis quitte l'assemblée pour le vote.

Isabelle HEURTIER disposant du pouvoir de Mr Jacquenod – Commune de VULVOZ celui-ci devient inopérant. Le nombre de votant est désormais de 44 votants.

Le doyen de séance Monsieur Bernard Vincent prend la présidence et soumet au vote les comptes financiers uniques suivants :

4.1.1 BUDGET ANNEXE : ACTIVITES ECONOMIQUES

En synthèse :

BUDGET ZAE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats antérieurs			1 135 275,53	
Opération de l'exercice	463 546,45	738 315,35	504 692,59	646 079,31
TOTAL	463 546,45	738 315,35	1 639 968,12	646 079,31
RESULTAT DE CLOTURE		274 768,90	993 888,81	
RESULTAT GLOBAL		-719 119,91		

Ce budget enregistre en 2024 les écritures de fonctionnement suivantes :

Chapitre	Budgétisé	Réalisé	%
Fonctionnement - Dépense	683 000,00	463 546,45	67,87%
011 - Charges à caractère général	130 400,00	105 479,99	80,89%
023 - Virement à la section d'investissement	274 148,21	0,00	0,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	179 226,72	260 239,72	145,20%
65 - Autres charges de gestion courante	810,02	0,00	0,00%
66 - Charges financières	85 865,70	85 777,39	99,90%
67 - Charges spécifiques	500,00	0,00	0,00%
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	12 049,35	12 049,35	100,00%
Fonctionnement - Recette	683 000,00	738 315,35	108,10%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	91 032,20	91 032,20	100,00%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	37 000,00	37 118,10	100,32%
74 - Dotations et participations	415 403,72	388 596,26	93,55%
75 - Autres produits de gestion courante	124 060,00	125 291,34	100,99%
76 - Produits financiers	10 104,42	9 864,79	97,63%
77 - Produits spécifiques	0,00	81 013,00	0,00%
78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	5 399,66	5 399,66	100,00%

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 463 546.45 € et se répartissent comme suit :

- Les dépenses courantes se montent à 105 479.99 € qui se composent essentiellement du poste taxe foncière pour 68 600 € en grande partie refacturé et des primes d'assurance pour 18 544.15 €, des charges eau-électricité-gaz pour un montant de 2 706.31 € et des prestations de service pour 5 766.54€
- Le remboursement des intérêts d'emprunts est de 85 777.39 € en 2024 contre 101 366.07 € en 2023
- Les amortissements sont de 179 226.72 €
- Les opérations d'ordre de la valeur nette comptable des immobilisations cédées et de la plus-value se montent à 81 013 €
- La provision pour les créances douteuses se monte à 12 049.35 €

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 738 315.35 € et se répartissent comme suit :

- Les opérations d'ordre s'élèvent à 91 032.20 €
- La facturation des provisions de charges se monte à 37 118.10 €
- Le budget général a abondé à hauteur de 333 600 € et de 54 996.26 € pour le versement de l'aide économique consentie aux entreprises par le budget général
- Le revenu des loyers est de 124 079.74 €
- Le remboursement des intérêts du crédit-bail est de 9 864.79€
- Quatre ventes ont été réalisées, pour un montant de 81 013 €
- La reprise des provisions sur les créances douteuses pour un montant de 5 399.66 €

Ce budget enregistre en 2024 les écritures d'investissement suivantes :

Chapitre	Budgétisé	Réalisé	%
Investissement - Dépense	1 707 027,73	1 639 968,12	96,07%
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 135 275,53	1 135 275,53	100,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	91 032,20	91 032,20	100,00%
13 - Subventions d'investissement	2 901,11	2 901,11	100,00%
16 - Emprunts et dettes assimilées	378 000,00	377 917,82	99,98%
21 - Immobilisations corporelles	99 818,89	32 841,46	32,90%
Investissement - Recette	1 707 027,73	646 079,31	37,85%
021 - Virement de la section de fonctionnement	274 148,21	0,00	0,00%
024 - Produits des cessions d'immobilisations	847 382,21	0,00	0,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	179 226,72	260 239,72	145,20%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	341 433,18	341 433,18	100,00%
13 - Subventions d'investissement	20 431,00	0,00	0,00%
27 - Autres immobilisations financières	44 406,41	44 406,41	100,00%

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1 639 968.12 €.

Ces dépenses incluent :

- Le report d'investissement pour 1 135 275.53 €
- Les écritures d'ordre pour 91 032.20 €
- Le remboursement de la dette pour 377 917.82 €
- Les investissements 2024 sont relatifs à la dernière tranche des travaux de relamping pour 32 841.46 €

Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 646 079.31 €.

Elles se décomposent comme suit :

- En opérations d'ordre à hauteur de 260 239.72 € amortissements pour 179 226.72 € et 81 013€ sortie de biens vendus et leur plus-value
- En l'affectation du résultat pour un montant de 341 433.18 €
- En remboursement de crédit-bail de 44 406.41 €

Ce budget dégage :

- Un excédent de fonctionnement de 274 768.90 € qui sera affecté au compte 1068
- Un excédent d'investissement de 141 386.72 € pour 2024 compte tenu du déficit antérieur. Le déficit cumulé est de 993 888.81 €, dont le résultat sera diminué par la levée d'option du crédit-bail TADEO pour 426 754.11 € HT en fin de contrat, soit décembre 2025 et la vente des Emboinchats pour 480 000 € HT en 2029.
- Soit un résultat net de fonctionnement et d'investissement global déficitaire de 793 842.35 €, dont les restes à réaliser sont des dépenses à hauteur de 57 030.20 €

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le CFU du budget annexe : activités économiques. [Résultat du vote : 44 pour, 0 contre, 0 abstention].

4.1.2 BUDGET ANNEXE : SPANC

En synthèse :

BUDGET SPANC	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats antérieurs	18 541,71		6 142,81	
Opération de l'exercice	74 324,34	70 246,55	586,52	2 853,99
TOTAL	92 866,05	70 246,55	6 729,33	2 853,99
RESULTAT DE CLOTURE	22 619,50		3 875,34	
RESULTAT GLOBAL		-26 494,84		

Ce budget enregistre en 2024 les écritures de fonctionnement suivantes :

Chapitre	Budgétisé	Réalisé	%
Fonctionnement - Dépense	129 800,00	92 866,05	71,55%
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	18 541,71	18 541,71	100,00%
011 - Charges à caractère général	63 500,00	30 231,71	47,61%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	41 600,00	39 496,51	94,94%
023 - Virement à la section d'investissement	1 000,00	0,00	0,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	2 853,99	2 853,99	100,00%
65 - Autres charges de gestion courante	693,68	637,03	91,83%
67 - Charges exceptionnelles	505,52	0,00	0,00%
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	1 105,10	1 105,10	100,00%
Fonctionnement - Recette	129 800,00	70 246,55	54,12%
013 - Atténuations de charges	0,00	1 176,66	0,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	586,52	586,52	100,00%
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat ^o de services, marchandises	105 355,52	64 874,86	61,58%
74 - Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00%
75 - Autres produits de gestion courante	0,00	0,55	0,00%
77 - Produits exceptionnels	23 250,00	3 000,00	12,90%
78 - Reprises sur amortissements et provisions	607,96	607,96	100,00%

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses d'un montant total de 92 866.05 € sont principalement constituées : des frais de personnel à hauteur de 39 496.51 € et des frais de prestations de services pour 26 268.45 € dont 7 798.05 € pour les vidanges et 18 470.40 € pour les contrôles de bon fonctionnement. Le déficit reporté est de 18 541.71 €.

Recettes de fonctionnement

Les principales recettes de fonctionnement se montent à 70 246.55 €:

- Prestations pour 29 727.43 €
- Refacturation des vidanges pour 9 102.67 € et contrôles de bon fonctionnement pour 26 044.76 €
- Pénalités sur installation non conforme pour 3 000.00 €

A noter que dans le domaine du Service Public d'Assainissement Non Collectif, la Communauté de Communes intervient par transfert de compétence des communes.

Ce budget enregistre en 2024 les écritures d'investissement suivantes :

Chapitre	Budgétisé	Réalisé	%
Investissement - Dépense	8 252,89	6 729,33	81,54%
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	6 142,81	6 142,81	100,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	586,52	586,52	100,00%
21 - Immobilisations corporelles	1 523,56	0,00	0,00%
Investissement - Recette	8 252,89	2 853,99	34,58%
021 - Virement de la section d'exploitation	1 000,00	0,00	0,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	2 853,99	2 853,99	100,00%
13 - Subventions d'investissement	4 398,90	0,00	0,00%

Sections d'Investissement

Aucune dépense d'investissement réelle pour cet exercice, les dépenses correspondent au déficit antérieur reporté soit 6 142.81 € et les amortissements des subventions pour 586.52 €

Les recettes d'investissement se montent à 2 853.99 €, et correspondent uniquement aux amortissements.

Ce budget dégage :

- Un déficit de fonctionnement de 22 619.50 €
- Un déficit d'investissement de 3 875.34 €
- Soit un résultat global déficitaire de 26 494.84 €
- Les restes à réaliser sont des recettes de 4 398.90 €

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le CFU du budget **annexe : SPANC** [Résultat du vote : 44 pour, 0 contre, 0 abstention].

4.1.3 BUDGET ANNEXE « MAISONS DE SANTE »

En synthèse :

BUDGET MAISON DE SANTE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats antérieurs		12 382,48	354 267,34	
Opération de l'exercice	207 619,04	270 688,27	183 264,55	496 909,92
TOTAL	207 619,04	283 070,75	537 531,89	496 909,92
RESULTAT DE CLOTURE		75 451,71	40 621,97	
RESULTAT GLOBAL		34 829,74		

Ce budget enregistre en 2024 les écritures de fonctionnement suivantes :

Chapitre	Budgétisé	Réalisé	%
Fonctionnement - Dépense	408 424,79	207 619,04	50,83%
011 - Charges à caractère général	181 000,00	119 656,87	66,11%
023 - Virement à la section d'investissement	87 647,42	0,00	0,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	32 642,58	32 642,58	100,00%
65 - Autres charges de gestion courante	81 500,00	29 798,21	36,56%
66 - Charges financières	25 634,79	25 521,38	99,56%
Fonctionnement - Recette	408 424,79	283 070,75	69,31%
002 - Résultat de fonctionnement reporté	12 382,48	12 382,48	100,00%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	54 842,31	79 394,30	144,77%
74 - Dotations et participations	140 000,00	0,00	0,00%
75 - Autres produits de gestion courante	201 200,00	191 293,97	95,08%

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 207 619.04 €.

- 119 656.87 € de frais de fonctionnement des structures (assurance, maintenance, entretien) et des frais facturables aux différents locataires (eau, électricité)
- 25 521.38 € d'intérêts d'emprunt
- 15 700 € versés dans le cadre de la politique santé (2 aides « allocation étudiant », 4 aides « accueil des étudiants »)
- 14 098.21 € de régularisations de loyers et des charges du trop perçu
- 32 642.58 € d'écritures d'ordre (dotation aux amortissements)

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 283 070.75 € et se répartissent comme suit :

- Le report excédentaire 12 382.48 €
- Les loyers 191 132.77 €
- La refacturation des charges 79 394.30 €
- La subvention du budget général 30 260.00 €

Ce budget enregistre en 2024 les écritures d'investissement suivantes :

Chapitre	Budgétisé	Réalisé	%
Investissement - Dépense	594 557,34	537 531,89	90,41%
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	354 267,34	354 267,34	100,00%
16 - Emprunts et dettes assimilées	121 900,00	111 793,42	91,71%
21 - Immobilisations corporelles	25 900,00	9 641,91	37,23%
23 - Immobilisations en cours	92 490,00	61 829,22	66,85%
Investissement - Recette	594 557,34	496 909,92	83,58%
021 - Virement de la section de fonctionnement	87 647,42	0,00	0,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	32 642,58	32 642,58	100,00%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	354 267,34	354 267,34	100,00%
16 - Emprunts et dettes assimilées	120 000,00	110 000,00	91,67%

Dépenses d'investissement

Les dépenses réelles s'élèvent à 183 264.55 € et se répartissent comme suit :

- 61 829.22 € pour la dernière tranche des travaux de rénovation des 3 appartements
- 4 071 € pour l'acquisition de 3 défibrillateurs
- 5 570.91 € pour divers travaux sur les maisons de santé
- Le remboursement de l'emprunt se monte à 111 793.42 €

Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 496 909.92 € et se répartissent comme suit :

- L'affectation du résultat 2023 pour 354 267.34€
- L'emprunt pour 110 000 €
- 32 642.58 € d'écritures d'ordre concernant les amortissements

Ce budget dégage :

- Un excédent de fonctionnement de 75 451.71 €
- Un déficit d'investissement de 40 621.97 €
- Soit un résultat global excédentaire de 34 829.74 €
- Les restes à réaliser sont des dépenses pour 28 800 €

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le CFU du budget annexe « maisons de santé » **[Résultat du vote : 44 pour, 0 contre, 0 abstention]**.

4.1.4 BUDGET ANNEXE ADS

En synthèse :

BUDGET ADS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats antérieurs	7 217,03	0,00	9 248,91	
Opération de l'exercice	179 506,48	188 971,68	6 418,71	10 375,56
TOTAL	186 723,51	188 971,68	15 667,62	10 375,56
RESULTAT DE CLOTURE		2 248,17	5 292,06	
RESULTAT GLOBAL		-3 043,89		

Ce budget enregistre en 2024 les écritures de fonctionnement et d'investissement suivantes :

Chapitre	Budgétisé	Réalisé	%
Fonctionnement - Dépense	188 836,02	186 723,51	98,88%
002 - Résultat de fonctionnement reporté	7 217,03	7 217,03	100,00%
011 - Charges à caractère général	23 800,00	23 798,89	100,00%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	131 500,00	129 999,37	98,86%
023 - Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 365,72	10 365,72	100,00%
65 - Autres charges de gestion courante	15 953,27	15 342,50	96,17%
Fonctionnement - Recette	188 836,02	188 971,68	100,07%
002 - Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 080,00	2 080,00	100,00%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	177 500,00	178 913,25	100,80%
74 - Dotations et participations	2 132,52	810,63	38,01%
75 - Autres produits de gestion courante	7 123,50	7 167,80	100,02%
Investissement - Dépense	16 328,91	15 667,62	95,95%
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	9 248,91	9 248,91	100,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 080,00	2 080,00	100,00%
20 - Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00%
21 - Immobilisations corporelles	5 000,00	4 338,71	86,77%
Investissement - Recette	16 328,91	10 375,56	63,54%
021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 365,72	10 365,72	100,00%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	820,20	9,84	1,20%
13 - Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00%
16 - Emprunts et dettes assimilées	5 142,99	0,00	0,00%

Dépenses de fonctionnement

- Le chapitre 011 enregistre des dépenses courantes à hauteur de 23 798.89 €, dont 4 812 € de prestation de service concernant l'instruction des demandes d'urbanisme, 8 079 371€ de frais de téléphonie et de maintenance informatique
- Les frais de personnel se montent à 129 999.37 € contre 157 667.82 € en 2023.
- Le chapitre 65 enregistre les dépenses du logiciel métier 15 342.50 € dont une régularisation de 2023 pour 4 068€

Recettes de fonctionnement

En recettes, on compte essentiellement les participations des communes au coût de ce service, soit 167 500.00 €.

L'investissement

- Les dépenses réelles se montent à 4 338.71 € liées à l'acquisition d'une banque d'accueil et d'un ordinateur portable, un report de 9 248.91 € et l'amortissement des subventions pour 2 080.00 €
- Les recettes se composent essentiellement des amortissements pour 10 365.72 €

Ce budget dégage :

- Un excédent de fonctionnement de 2 205.17 € en 2024
- Un déficit d'investissement de 5 292.06 € en 2024 (9 248.91 € en 2023)
- Soit un résultat global déficitaire de 3 043.89 €
- Les restes à réaliser sont nuls

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le CFU du budget annexe ADS [**Résultat du vote : 44 pour, 0 contre, 0 abstention**].

4.1.5 BUDGET ANNEXE : OT

En synthèse :

BUDGET OT	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats antérieurs		60 932,10		
Opération de l'exercice	710 199,12	713 756,09		
TOTAL	710 199,12	774 688,19	0,00	0,00
RESULTAT DE CLOTURE		64 489,07	0,00	
RESULTAT GLOBAL		64 489,07		

Il faut retenir la requalification de l'office de tourisme en services publics administratifs (SPA) et également que ce budget est doté d'un compte de trésorerie 515 et qu'un décalage important existe entre les flux et les écritures comptables.

Ce budget enregistre en 2024 les écritures de fonctionnement uniquement.

Chapitre	Budgétisé	Réalisé	%
Fonctionnement - Dépense	793 840,00	710 199,12	89,46%
011 - Charges à caractère général	254 300,00	219 924,59	86,48%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	524 640,00	478 648,66	91,23%
65 - Autres charges de gestion courante	14 400,00	11 165,87	77,54%
67 - Charges spécifiques	500,00	460,00	92,00%
Fonctionnement - Recette	854 840,00	774 688,19	90,62%
002 - Résultat de fonctionnement reporté	60 932,10	60 932,10	100,00%
013 - Atténuations de charges	66 132,00	82 335,40	124,50%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	207 000,00	168 430,54	81,37%
731 - Fiscalité locale	130 000,00	122 091,62	93,92%
74 - Dotations et participations	390 775,90	340 524,45	87,14%
75 - Autres produits de gestion courante	0,00	374,08	0,00%

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses d'un montant total de 710 199.12 € sont principalement constituées :

- De frais de fonctionnement incluant les achats de marchandises (4 288.097 €), les prestations de la ligne des hirondelles (75 102.88 €), l'édition des catalogues, les loyers, la téléphonie et autres charges pour les 5 points d'information pour un montant de 219 924.59 €
- Des frais de personnel à hauteur de 478 648.66 €

Recettes de fonctionnement

Les recettes d'un montant total de 774 688.19 € sont principalement constituées :

- Atténuations de charges issues des produits des loyers de la Poste pour 64 080 € et 18 255.40 € de remboursement des absences maladie
- Les ventes se montent à 168 430 54 € en 2024 contre 152 133.78 € en 2023

- 16 183.46 € de marchandises boutique
- 30 293 € en prestations de services visites guidées (dont visites guidées et pots pour la ligne des hirondelles Dole – Saint-Claude pour 16 255.00 €)
- 90 526 € vente de la ligne des hirondelles Saint Claude – Dole
- 10 017 € refacturation de la prestation ESF
- 20 550 € facturation des partenariats
- 861.08 € refacturation des participations diverses
- La collecte de la taxe de séjour pour 122 091.62 €
- La subvention d'exploitation versée par le budget général pour 340 000.00 €
- D'un report de 2023 de 60 932.10 €

Ce budget dégage :

- Un excédent de fonctionnement de 64 489.07 €

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le CFU du budget annexe : OT_[**Résultat du vote : 44 pour, 0 contre, 0 abstention**].

4.1.6 BUDGET ANNEXE : MOBILITES

En synthèse :

BUDGET MOBILITES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats antérieurs		109 293,51		
Opération de l'exercice	888 309,48	901 171,25	0,00	
TOTAL	888 309,48	1 010 464,76	0,00	0,00
RESULTAT DE CLOTURE		122 155,28		
RESULTAT GLOBAL		122 155,28		

Ce budget annexe a été créé le 01/07/2021 avec une nomenclature M43 développé assujetti à la TVA suite à la prise de compétence de la LOM concernant les services publics locaux de transport de personnes.

Le fonctionnement :

Chapitre	Budgétisé	Réalisé	%
Fonctionnement - Dépense	972 320,00	888 309,48	91,36%
011 - Charges à caractère général	870 870,00	869 339,23	99,82%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	18 750,00	17 500,00	93,33%
65 - Autres charges de gestion courante	81 700,00	1 350,92	1,65%
67 - Charges exceptionnelles	1 000,00	119,33	11,93%
Fonctionnement - Recette	1 045 117,51	1 010 464,76	96,68%
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	109 293,51	109 293,51	100,00%
013 - Atténuations de charges	16 875,00	0,00	0,00%
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	114 580,00	102 043,54	89,06%
73 - Produits issus de la fiscalité	379 000,00	373 757,71	98,62%
74 - Subventions d'exploitation	425 369,00	425 369,00	100,00%
75 - Autres produits de gestion courante	0,00	1,00	0,00%

Dépenses de Fonctionnement

Les dépenses d'un montant total de 888 309.23 € sont dédiées :

- Aux services de transport urbain pour 773 443.89€ dont 99 322.54 € qui consiste en une opération blanche afin de constater les recettes du transport urbain permettant de déduire la TVA

- Aux services de transports scolaires prestations de ramassage pour 39 127.54 € et une provision de 53 768 € pour la participation transport région qui a été constitué en attente de la rédaction de la convention région pour la période 2023/2024
- Aux services de gestion du parc vélos, prestation de location et d'entretien pour 2 499.89 € à partir de juin 2024
- Aux services de gestion du véhicule en autopartage, prestation de suivi de location et d'entretien pour 499.99 € à partir de juin 2024
- 17 500 € dépenses liées au demi-poste annuel du chef de projet
- Les dépenses du chapitre 65 représentent les indemnités kilométriques versées aux familles résidentes à plus de 1.5 km du plus proche point de ramassage
- Les dépenses du chapitre 67 sont des remboursements aux usagers des titres de transport

Recettes de fonctionnement

Les recettes d'un montant total de 1 010 464 .76 € sont principalement constituées :

- Du report 2023 d'un montant de 109 293.51 €
- De produit de la vente des titres de transport pour 102 043.54 €
- De la collecte du « versement transport » pour un montant de 373 757.71 € dont 70 164.04 € issu du versement transport des 21 communes.
- De la subvention du budget général pour 414 718.00 €
- De la « dotation décentralisation transport » pour 10 651.00 €

Il est rappelé que le lissage voté sur 12 ans, permet une augmentation annuelle de 0.033% du taux « versement transport » concernant les 21 communes. La montée en charge progressive permettra d'atteindre le taux de 0.4% en 2033, identique à celui de la ville de Saint-Claude.

Ce budget possède un compte 515, donc la trésorerie doit tenir compte du décalage important des flux entre les recettes fiscales et les dépenses mensuelles estimé à 80 000€. Cependant le résultat reste important dû aux investissements qui n'ont pas été réalisés.

Ce budget dégage :

- Un excédent de fonctionnement de 122 155.28 €

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le CFU du budget annexe : MOBILITES [Résultat du vote : 44 pour, 0 contre, 0 abstention].

4.1.7 APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 : BUDGET SPECIAL ASF

En synthèse :

BUDGET EN ASF	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats antérieurs		13 827,46	0,00	73 979,34
Opération de l'exercice	695 137,38	688 531,19	716 189,01	631 907,43
TOTAL	695 137,38	702 358,65	716 189,01	705 886,77
RESULTAT DE CLOTURE		7 221,27	10 302,24	
RESULTAT GLOBAL		-3 080,97		

Le fonctionnement :

Chapitre	Budgétisé	Réalisé	%
Fonctionnement - Dépense	725 565,00	695 137,38	95,81%
011 - Charges à caractère général	247 330,00	236 873,23	95,77%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	397 350,00	387 789,83	97,59%
023 - Virement à la section d'investissement	6 000,00	0,00	0,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	48 618,22	48 618,22	100,00%
65 - Autres charges de gestion courante	11 600,00	10 952,98	94,42%
66 - Charges financières	13 782,31	10 078,65	73,13%
67 - Charges spécifiques	500,00	440,00	88,00%
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	384,47	384,47	100,00%
Fonctionnement - Recette	725 565,00	702 358,65	96,80%
002 - Résultat de fonctionnement reporté	13 827,46	13 827,46	100,00%
013 - Atténuations de charges	71 600,00	49 138,07	68,63%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	41 793,07	41 793,07	100,00%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	221 250,00	212 104,38	95,87%
74 - Dotations et participations	369 200,00	377 833,98	102,34%
75 - Autres produits de gestion courante	7 510,00	7 277,22	96,90%
78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	384,47	384,47	100,00%

Dépenses de fonctionnement

Le chapitre 011 d'un montant de 236 873.23€ dont 63% représente les dépenses liées aux prestations de stages et aux achats de marchandises pour un montant de 149 402.40€.

Le chapitre 012 « dépenses de personnel » s'élève à 387 789.83 €.

Le chapitre 65 concerne des charges de droits d'utilisation informatique pour 7 129.78 et des remboursements de stages pour 3 823.20 €.

Le chapitre 66 correspond uniquement aux intérêts des emprunts pour 10 078.65€.

Le chapitre 67 concerne des annulations de titres pour 440.00 €.

Le chapitre 68 concerne la dépréciation des créances douteuses pour 384.47 €.

Enfin les dépenses d'ordre correspondent aux dotations aux amortissements pour 48 618.22 €.

Recettes de fonctionnement

Le résultat de fonctionnement reporté est de 13 827.46€

Le chapitre 013 est un poste qui varie en fonction des remboursements des absences maladies soit pour cette année 24 138.07 €, une subvention a été perçue pour 25 000.00 € pour le poste de manufacture de proximité.

Le chapitre 70 est réalisé à 95.87%, les objectifs sont atteints avec une progression des ventes de 6 951.97€.

Le chiffre d'affaires de 212 104.38 € (205 152.41 € en 2023) se décompose comme suit :

- entrées musée :18 438.10 € (15 979.64 € en 2023)
- stages : 65 451.56 € (77 663.21 € en 2023)
- ventes de marchandises boutique : 127 247.64 € (110 789.56 € en 2023)
- charges/loyer : 967.08 €

Le chapitre 74 se compose de la subvention du budget général soit 350 000.00 €, du FCTVA pour 833.98 € et de deux subventions pour le poste de conseiller numérique pour 20 000 €, et de 7 000€ pour le dossier manufacture de proximité.

Le chapitre 75, concerne les deux loyers de la pépinière d'artisans et la location de la boutique Tremplin pour 6 462.58 € et divers produits pour 814.64€.

Le chapitre 77 n'enregistre aucune écriture.

Le chapitre 78 concerne uniquement la reprise des provisions pour créances douteuses d'un montant de 312.47€.

Enfin les recettes d'ordre correspondent à l'amortissement des subventions pour 41 793.07 €.

L'investissement :

Chapitre	Budgétisé	Réalisé	%
Investissement - Dépense	842 938,24	716 189,01	84,96%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	41 793,07	41 793,07	100,00%
13 - Subventions d'investissement	1 120,00	1 120,00	100,00%
16 - Emprunts et dettes assimilées	39 925,00	39 924,97	100,00%
21 - Immobilisations corporelles	185 911,17	177 008,61	95,21%
23 - Immobilisations en cours	574 189,00	456 342,36	79,48%
Investissement - Recette	842 938,24	705 886,77	83,74%
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	73 979,34	73 979,34	100,00%
021 - Virement de la section de fonctionnement	6 000,00	0,00	0,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	48 618,22	48 618,22	100,00%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	125 104,31	15 743,59	12,58%
13 - Subventions d'investissement	131 044,00	117 545,62	89,70%
16 - Emprunts et dettes assimilées	458 192,37	450 000,00	98,21%

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement se montent à 716 189.01€, elles se décomposent comme suit :

- Des opérations d'ordre, amortissement des subventions, sont constatées à hauteur de 41 793.07 €.
- Le remboursement d'une subvention pour 1 120 €
- Le remboursement du capital des emprunts contractés est de 39 924.97 €.
- Les chapitres 21 et 23 d'un total de 633 509.97 € se décomposent comme suit

MANUFACTURE DE PROXIMITE / ESPACE COWORKING / PARC MACHINE	174 078,67
TRAVAUX BATIMENT ASF	27 922,17
TRAVAUX DE REFECTION TOITURE ASF	399 092,63
AQUISITION D'UN VEHICULE	32 257,50
TOTAL INVESTISSEMENTS 2024	633 350,97

Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement se montent à 705 886.77 €, elles se décomposent comme suit :

- 73 979.34 € solde d'exécution reporté
- 48 618.22 € opération d'ordre de transfert, amortissements
- 15 743.59 € versement du FCTVA
- 117 545.62€ dont 100 000€ subvention manufacture de proximité et 17 545.62€ solde subvention Massif Local boutique ASF Saint-Claude
- 450 000€ nouveau prêt

Ce budget dégage :

- Un déficit de fonctionnement de 6 606.19 €, compte tenu de l'excédent antérieur de 13 827.46 €, le solde est donc excédentaire de 7 221.27 €
- Un déficit d'investissement de 84 281.58 €, compte tenu de l'excédent antérieur de 73 979.34 € le solde est donc déficitaire de 10 302.24 €
- Le résultat global de l'exercice est déficitaire de 3 080.97 €
- Les restes à réaliser sont des recettes pour 47 311.08 €

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le CFU du budget annexe : ATELIER DES SAVOIR FAIRE [Résultat du vote : 44 pour, 0 contre, 0 abstention].

4.1.8 BUDGET GENERAL

En synthèse :

BUDGET GENERAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats antérieurs	0	1 314 078,25	1 066 595,86	0
Opération de l'exercice	15 877 426,57	17 053 390,32	4 888 372,22	5 197 416,81
TOTAL	15 877 426,57	18 367 468,57	5 954 968,08	5 197 416,81
RESULTAT DE CLOTURE		2 490 042,00	757 551,27	
RESULTAT GLOBAL		1 732 490,73		

Ce budget enregistre en 2024 les écritures de fonctionnement suivantes :

Chapitre	Budgétisé	Réalisé	%
Fonctionnement - Dépense	18 375 300,00	15 877 426,57	86,41%
011 - Charges à caractère général	1 485 950,00	1 338 077,40	90,05%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 285 000,00	3 270 107,50	99,55%
014 - Atténuations de produits	3 948 050,00	3 929 635,15	99,53%
023 - Virement à la section d'investissement	2 071 151,30	0,00	0,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 223 454,05	2 223 454,05	100,00%
65 - Autres charges de gestion courante	5 127 000,00	4 900 814,60	95,59%
66 - Charges financières	195 346,24	180 089,56	92,19%
67 - Charges spécifiques	8 000,00	3 899,90	48,75%
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	31 348,41	31 348,41	100,00%
Fonctionnement - Recette	18 375 300,00	18 367 468,57	99,96%
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 314 078,25	1 314 078,25	100,00%
013 - Atténuations de charges	185 500,00	195 300,65	105,28%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 757 057,24	1 757 057,24	100,00%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	309 080,00	274 584,81	88,84%
73 - Impôts et taxes	4 882 384,00	4 696 486,89	96,19%
731 - Fiscalité locale	6 331 558,00	6 412 595,80	101,28%
74 - Dotations et participations	3 468 000,00	3 519 681,39	101,49%
75 - Autres produits de gestion courante	101 602,51	172 407,63	169,69%
77 - Produits spécifiques	1 000,00	235,91	23,59%
78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	25 040,00	25 040,00	100,00%

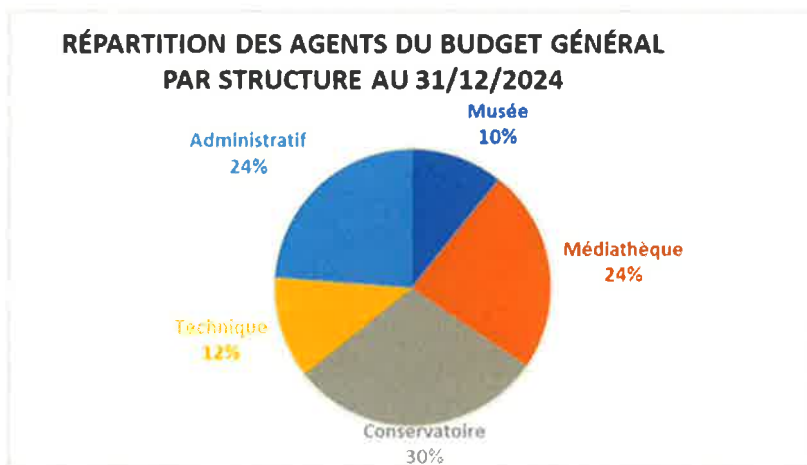
Les dépenses de fonctionnement

Le chapitre 011 « charges à caractère général » d'un montant de 1 338 077.40 € regroupe les dépenses courantes de l'institution : les fluides, entretien des matériels et bâtiments, les prestations de services, les assurances, les maintenances.

N° de Fonction	Service	Montant
020	Services Généraux	253 331,84
023	Communication	33 818,74
312	Conservatoire	75 114,61
321	Médiathèque	224 992,26
322	Musée	301 055,93
411	Gymnases	47 225,14
412	Stade Edouard Guillon	68 458,94
413	Piscine	1 379,43
414	Nordique	72 237,26
511	Politique Santé	167,15
810	ADS	8 449,75
815	PLUI	454,54
830	TEPOS	11 409,10
90	Economie	87 668,70
95	Tourisme	151 547,50
	TOTAL CHAPITRE 11	1 338 077,40

Le chapitre 012 « frais de personnel » qui s'élève à 3 270 107.50 € en 2024 se décompose comme suit :

Au 31/12/2024, 93.7 Equivalent Temps Plein rémunérés soit 111 agents



Il est rappelé que les remboursements des frais de personnel, soit 195 300.65 € se comptabilisent en recettes.

Le chapitre 014 « atténuations de produits » d'un total de 3 929 635.15 €, regroupant :

- Les attributions de compensation soient 3 744 891.15 € ont été impactées par le coût du PLUI et la réintégration de l'étude phase 2 assainissement collectif
- Le fond de péréquation intercommunal soit 139 514 €, il est à noter que depuis 2023 nous sommes éligibles au versement du FPIC par suite de l'amélioration du coefficient d'intégration fiscale
- Le remboursement de la fraction de TVA soit 37 225 €
- La contribution pour le redressement des finances publiques soit 6 319 €
- Les dégrèvements TMAPI et TASCOT soit 1 686 €

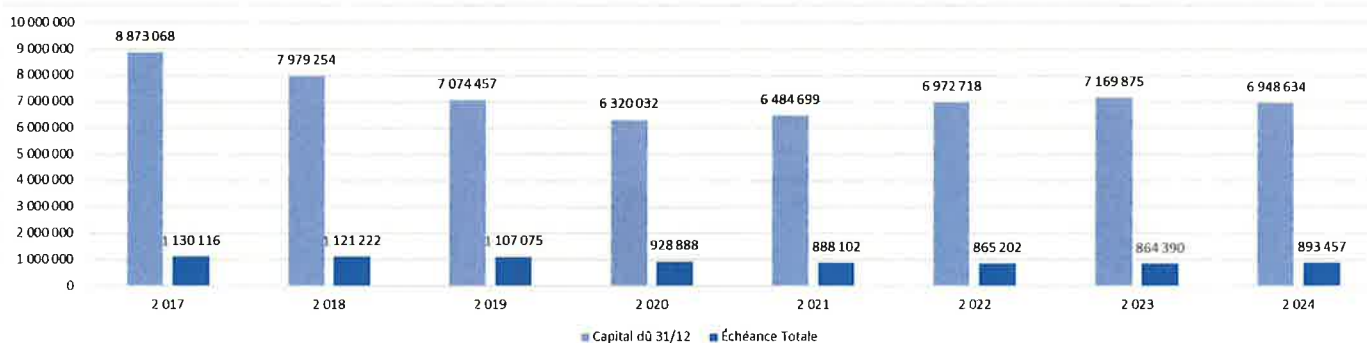
Le chapitre 65 « autres charges courantes » d'un montant de 4 900 814.60 €

Ce chapitre compte notamment :

- Les licences informatiques soit 63 832.75 € bénéficiant du FCTVA (licences non disponibles à l'achat)
- Les indemnités des élus soit 137 892.94 €
- Le contingent incendie à hauteur de 784 112.04 € (743 837.12 € en 2023),
- La participation au SICTOM à hauteur de 1 893 548 € (1 845 256.00€ en 2023)
- La participation au SMAAHJ pour 166 833.35 € (159 692.49 € en 2023)
- La participation au PNR pour 39 817 € (40 174.00 € en 2023)
- La cotisation GEMAPI versée au PNR pour 152 231 € (148 326.00 € en 2023)
- La contribution au budget de fonctionnement de l'Atelier des Savoir Faire à hauteur de 350 000.00€ (313 000.00 € en 2023)
- La contribution au budget de fonctionnement Offices de tourisme à hauteur de 340 000.00 € (300 000.00 € en 2023)
- La contribution au budget de fonctionnement de Mobilités à hauteur de 414 718.00 €
- La contribution au budget zones d'activités économiques à hauteur de 333 600 € (300 239 € en 2023)
- Le versement de subvention au titre de l'animation du territoire de 67 834 € (58 183.00 € en 2023)
- Le versement de subvention au titre de l'aide à l'immobilier pour 151 419.51 € dont 54 996.26 € au titre de l'aide indirecte
- Les reversements divers pour 4 976.01 €

Le chapitre 66 « charges financières » d'un montant total de 180 089.56 € en 2024. Il correspond aux intérêts des emprunts contractés pour 172 216.66 € et aux intérêts de la ligne de trésorerie pour 7 554.07 €.

Année	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024
Capital dû 31/12	8 873 067,84	7 979 254,44	7 074 457,16	6 320 031,88	6 484 699,26	6 972 718,02	7 169 874,65	6 948 634,51
Remboursement Capital	919 697,20	893 813,29	904 797,00	754 425,28	735 332,62	711 981,24	702 843,37	721 240,14
Paiement Intérêts	210 418,77	227 408,58	202 278,16	174 462,44	152 769,49	153 221,05	161 546,32	172 216,96
Échéance Totale	1 130 115,97	1 121 221,87	1 107 075,16	928 887,72	888 102,11	865 202,29	864 389,69	893 457,10



Le chapitre 67 « charges exceptionnelles » qui se monte à 3 899.90 €, comprend uniquement des annulations de titres.

Le chapitre 68 « dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants » qui se monte à 25 040.00, € correspond à la provision des créances douteuses.

Le chapitre 042 « opérations d'ordre entre section » pour un montant de 2 223 454.05 € se compose de la charge d'amortissement pour 1 003 346.78 € et de la neutralisation des amortissements pour 1 220 107.27€.

Les recettes de fonctionnement

Le chapitre 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour un total de 1 314 078.25 €.

Le chapitre 013 « atténuation de charges » se monte à 195 300.65 €. Ce chapitre enregistre les remboursements des frais de personnel à la suite d'arrêts maladie, des refacturations entre budgets de personnel et une subvention pour le poste de conseiller numérique de 17 500.00 €, une subvention pour le poste chef de projet petite ville de demain pour 28 829.86 € et les remboursements des charges de la Maison pour Tous pour 35 489.80 €.

Le chapitre 70 « produits domaniaux et recettes tarifaires » est réalisé à hauteur de 274 584.81 € (381 412.09 € en 2023), on constate une réalisation de 88.84% des objectifs soit une baisse de 106 827.28 € dont une perte de recette sur l'activité neige de 120 228.41 € par rapport à 2023 et de 208 033.19 € par rapport à 2022.

Elle se décompose comme suit :

N° de Fonction	Service	Montant 2024	Montant 2023	Montant 2022
20	Service Généraux	11 850,00	0,00	0,00
311	Conservatoire de Musique	91 652,62	80 007,57	75 592,83
321	Médiathèques	17 811,33	19 398,48	15 837,72
322	Musée	55 579,00	50 301,15	52 298,93
411	Gymnases	10 920,00	13 996,00	9 651,00
412	Stade Edouard Guillon	1 000,00	1 000,00	1 000,00
414	Nordique	56 674,61	176 903,02	264 707,80
830	Tepos/Environnement	2 612,03	4 555,00	3 225,00
90	Economie loyer et charges	26 485,22	36 250,87	27 201,74
	TOTAL CHAPITRE 70	274 584,81	382 412,09	449 515,02

Les recettes nordiques sont dépendantes de l'enneigement, le manque à gagner est conséquent par rapport au maintien des charges pour l'activité saisonnière.

Le chapitre 73 « impôts et taxes » la collectivité a perçu 11 109 082.69 € de fiscalité contre 11 080 809.85 € en 2023 soit une augmentation de 28 272.84 €. La dynamique des bases des taxes locales et de la taxe de séjour (160 172.80 € en 2024) a généré des recettes supplémentaires.

Ces recettes ont été absorbées par le manque de recette fiscale de la fraction de TVA pour un montant de 186 997 €, issue d'une provision nationale 2024 trop élevée par rapport à la recette réelle de TVA 2024. La structure reste éligible au versement FPIC par pression fiscale pour 206 163 €,

Le chapitre 74 « dotations et participations » est d'un montant total réalisé de 3 519 681.39 € contre 3 499 463.86 € en 2023. Ce chapitre enregistre essentiellement les dotations de l'état intercommunalité et de compensation ainsi que les subventions variables d'une année à l'autre selon les projets. Il augmente de 20 217.53 €

Le chapitre 75 « autres produits de gestion courante » a été réalisé à hauteur de 172 407.63 € contre 63 481.30 € en 2023. Il correspond aux revenus des loyers de la Communauté de Communes pour 79 223.57 € et aux produits divers de gestion courantes pour 93 184.06 €, où figurent le 3ème versement du retrait de la commune de Villard-sur-Bienne pour 12 500 € ainsi que 31 636.64 €, somme du jugement correctionnel Jacques Sarah.

Le chapitre 77 « produits exceptionnels » a été réalisé à hauteur de 235.91 €. Il comprend les mandats annulés.

Le chapitre 78 « reprise sur amortissements et provisions » a été réalisé à hauteur 25 040 €.

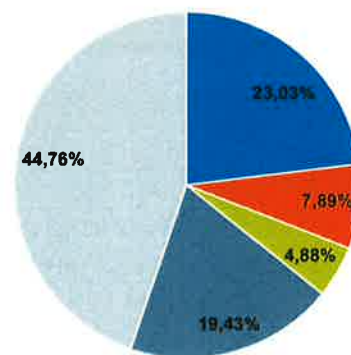
Le chapitre 042 « opérations d'ordre de transfert entre sections » réalisé à hauteur de 1 757 057.24 €. Il correspond à l'amortissement des subventions pour 536 949.97€, somme qui se retrouve en dépenses d'investissement et à la neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées pour 1 220 107.27 €.

Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement, hors opération d'ordre et résultat antérieur pour l'année 2024 s'élèvent à **3 131 314.13 €** :

Travaux et acquisitions	: 1 401 554.03 €
Remboursement d'emprunt	: 721 240.14 €
Remboursement subvention	: 247 185.56 €
Fonds de concours	: 608 542.41 €
Etudes	: 152 791.99 €

■ Remboursement d'emprunt ■ Remboursement subvention
■ Etudes ■ Fonds de concours
■ Travaux et acquisitions



TRAVAUX ET ACQUISITION	
PETITE VILLE DE DEMAIN - ACQUISITION ET RENOVATION DES VARIETES	314 185,49
RELAMPING LED - SITES MULTIPLES	128 776,05
SERVICE TECHNIQUE - TRAVAUX BATIMENT	127 630,76
RENOVATION CENTRE NAUTIQUE DU MARTINET	121 445,53
POSE CONTENEUR SEMI ENTERRE SICTOM	111 291,00
CHACOM - TRAVAUX	110 982,32
BATIMENT CARNOT	84 979,46
ACQUISITIONS DE VEHICULES	57 805,73
INFORMATIQUE	46 630,70
NORDIQUE - MATERIEL PDIPR	41 221,74
COMMUNICATION - REFONTE SITE INTERNET OT ET MUSEE	40 304,98
SERVE TECHNIQUE/ NORDIQUE - PETIT OUTILLAGE ET EQUIPEMENT	27 551,05
GYMNASE VAL DE BIENNE - TRAVAUX BATIMENT	23 697,54
TRAVAUX ET AMANAGEMENTS DIVERS BATIEMENTS	17 119,61
GYMNASE DU PLATEAU - TRAVAUX BATIMENT	16 370,84
MUSEE - TRAVAUX BATIEMENT	16 228,39
JEUX TOURISTIQUES EN FAMILLE - NOUVEL AVENTURE JEU	13 737,00
BORNE AU LION	13 704,40
SYSTEME E-BOO	13 260,00
AMENAGEMENT SENTIER GARGES DE L'ABIMES	12 892,80
MEDIATHEQUE - TRAVAUX BATIEMENT	9 105,60
MEDIATHEQUE - BOITE A LIVRE	9 024,44
OT - ACQUISITION MOBILIER	8 750,56
MUSEE OT - TRAVAUX BATIMENT	6 971,18
CONSERVATOIRE - INSTRUMENTS DE MUSIQUE	6 888,45
TRAVAUX BATIMENT SIEGE	6 748,19
CONSERVATOIRE - TRAVAUX BATIMENT	6 537,58
STADE EDOUARD GUILLON - TRAVAUX	4 028,64
PETITE VILLE DE DEMAIN - RENOVATION CELLULE COMMERCIALE 9 PLACE DE L'ABBAYE	3 684,00
	1 401 554,03
FONDS DE CONCOURS	
OPH - PARTS SOCIALES - MAISON POUR TOUS	200 000,08
CO FINANCEMENT DU RESEAU TRES HAUT DEBIT	149 940,00
SUBVENTION FOND DE CONCOURS PONT DE LA PIPE	100 000,00
PVD - PARTICIPATION AIDE A LA PIERRE REHABILITATION BATIMENT - AIDES AUX PARTI	91 488,51
ADHES. PACTE REGIONAL DES TERRITOIRES\PLAN DE SOUTIEN AUX FORCES VIVES	44 503,82
TITRE DE PARTICIPATION 2024 AFL	22 610,00
	608 542,41
ETUDES	
ELABORATION DU PLUI	126 372,99
TRANSFERT DE COMPETENCE EAU ET ASAINISSEMENT	24 619,00
BIKEPARK	1 800,00
	152 791,99
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT 2 162 888,43

Le report déficitaire 2023 est de 1 066 595.86 €.

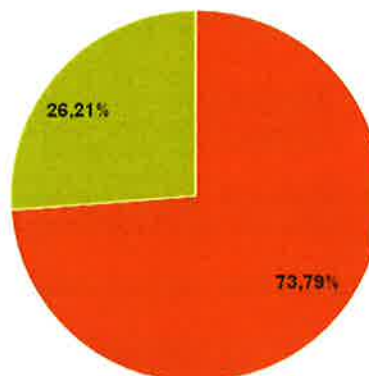
Les opérations d'ordre, les amortissements et la neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées se montent à 1 757 057.24 €.

Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement, hors opération d'ordre et résultat antérieur pour l'année 2024 s'élèvent à **1 907 366.90 €** :

■ Subventions/FCTVA ■ Emprunt

■ Subvention / FCTVA : **1 407 366.90€**
■ Emprunt : **500 000,00€**



SUBVENTION	MONTANT
CENTRE NAUTIQUE DU MARTINET	756 496,00
FCTVA	174 085,34
CHAPELLE SAINT-ROMAIN	101 285,09
BOMAT	58 524,80
ELABORATION DU PLUI	53 343,60
BORNES IRVE HORS BOMAT	48 772,64
REMPLACEMENT DES LEDS SOUS SOL ARCHEOLOGIQUE	41 590,00
REFONTE SITE INTERNET OT	34 072,00
GYMNASE VAL DE BIENNE - TOITURE	23 366,00
PVD - ACQUISITION ET RENOVATION CELLULE COMMERCIALE 9 PLACE DE L'ABBAYE	23 266,00
AVENTURE JEUX SAINT-CLAUDE	22 907,50
MUSEE - ESCAPE GAME	15 300,00
BORNE AU LION	9 498,60
ACHAT DE VEHICULE	9 241,00
PVD - PARTICIPATION AIDE A LA PIERRE REHABILITATION BATIMENT - AIDES AUX PARTICULIERS ET AIDE	7 844,18
PLAN TRIENNAL PDIPR	7 572,00
ETUDE MUSEE DE LA PIPE ET DU DIAMANT	7 260,00
ETUDE CHACOM	4 800,00
INFORMATIQUE	4 072,00
STADE - ACHAT DE BANCS DE TOUCHES	2 800,00
AMENAGEMENT SENTIER GORGES DE L'ABIMES - ETUDE	1 270,15
TOTAL	1 407 366,90

Les opérations d'ordre représentent les amortissements et la neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées pour un montant de 2 223 454.05 €.

Le compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé est de 1 066 595.86 €.

Ce budget dégage :

- Un excédent de fonctionnement de 2 490 042.00 € pour 2024 qui comprend le report excédentaire 2023 de 1 314 078.25 €, dont 757 551.27 € qui seront affectés au compte 1068.
- Un déficit d'investissement de 757 551.27 € qui comprend le report déficitaire 2023 de 1 066 595.86 €.
- Soit un résultat net global de 1 732 790.73 €
- Les restes à réaliser 2024 sont des dépenses pour un montant de 1 592 081.87 €

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le CFU du budget général [**Résultat du vote : 44 pour, 0 contre, 0 abstention**].

La présidente revient en séance. Le doyen lui présente le résultat des votes. Isabelle HEURTIER remercie l'ensemble des élus communautaires pour leur confiance et les services pour le travail accompli tout au long de l'année 2024.

4.10. AFFECTATION DES RESULTATS 2024 : BUDGET GENERAL, BUDGETS ANNEXES ET BUDGET SPECIAL ASF

La présidente rappelle la réglementation en matière d'affectation du résultat : l'excédent de fonctionnement doit servir en priorité à couvrir le déficit d'investissement.

En synthèse les résultats sont les suivants et il est proposé les affectations de résultats suivantes :

Budget	Résultat 2024 (si - déficit)		Résultat exercice	Reste à réaliser	Affectation	Report de Fct	Report de Inv
	Fonctionnement	Investissement					
Budget Général	2 489 875,33	-757 551,27	1 732 324,06	-1 592 081,87	757 551,27	1 732 324,06	-757 551,27
Budget Zones d'Activité Economique	274 768,90	-993 888,81	-719 119,91	-41 390,60	274 768,90	0,00	-993 888,81
Budget Maisons de Santé	75 451,71	-40 621,97	34 829,74	-28 800,00	40 621,97	34 829,74	-40 621,97
Budget ADS	2 205,17	-5 292,06	-3 086,89	0,00	2 205,17	0,00	-5 292,06
Budget SPANC	-22 619,50	-3 875,34	-26 494,84	4 398,90	0,00	-22 619,50	-3 875,34
Budget Mobilités	122 155,28	0,00	122 155,28	0,00	0,00	122 155,28	0,00
Budget Office de Tourisme	64 489,07	0,00	64 489,07	0,00	0,00	64 489,07	0,00
Budget ASF	7 221,27	-10 302,24	-3 080,97	47 311,08	7 221,27	0,00	-10 302,24
TOTAL	3 013 547,23	-1 811 531,69	1 202 015,54	-1 610 562,49	1 082 368,58	1 931 178,65	-1 811 531,69
	1 202 015,54				1 202 015,54		

Le conseil communautaire approuve les affectations de résultats proposées ci-dessus et autorise la présidente à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération. [**Résultat du vote : 46 pour, 0 contre, 0 abstention**].

4.11. ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2025

L'exercice 2025 ne prévoyant aucune charge à répartir sur les communes et aucune CLECT venant grever les attributions de compensation, les montant 2025 restent identiques aux montants 2024.

Le conseil communautaire acte de la répartition des attributions de compensation pour 2025 telle que définie ci-dessous [**Résultat du vote : 46 pour, 0 contre, 0 abstention**] :

Communes	Attributions de compensation 2025
AVIGNON LES ST CLAUDE	-1 313,47
BELLECOMBE	1 480,19
CHASSAL-MOLINGES	242 973,17
CHOUX	-3 427,05
COISERETTE	2 846,35
COYRIERE	1 728,60
LA PESSE	49 169,87
LA RIXOUSE	-1 659,26
LAJOUX	32,04
LARRIVOIRE	-3 297,35
LAVANS LES ST CLAUDE	418 457,34
LES BOUCHOUX	-12 194,53
LES COTEAUX DU LIZON	189 120,29
LES MOUSSIÈRES	189,84
LESCHERES	2 082,02
RAVILLOLES	4 150,67
ROGNA	-5 415,84
SAINT CLAUDE	2 684 351,61
SEPTMONCEL-LES MOLUNES	45 366,77
VILLARD ST SAUVEUR	44 371,29
VIRY	58 571,10
VULVOZ	-824,39
	3 716 759,26

4.12. RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE : BUDGET GENERAL, BUDGETS ANNEXES ET BUDGET SPECIAL ASF

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Le vote du budget primitif prévu le 9 avril 2025 doit être précédé de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans un délai maximum de deux mois. Le débat d'orientation budgétaire est une obligation légale pour les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Objectifs du DOB

- ✓ Echanger sur les orientations budgétaires de la collectivité.
- ✓ Informer sur la situation financière de celle-ci.

Contenu du DOB

- ✓ Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre.
- ✓ Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses. Présentation, le cas échéant, des autorisations de programme en cours ou à créer.

- ✓ La structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.
- ✓ Les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité.

La Communauté de communes du Haut Jura Saint Claude compte 20 220 habitants au 1^{er} janvier 2024 (sens INSEE) et 21 639 habitants au sens DGF (population INSEE, c'est-à-dire les habitants permanents majoré d'un habitant par résidence secondaire). L'article L. 2313-1 dispose que pour les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, le ROB doit mentionner une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. L'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le rapport d'orientation budgétaire, outil de la démocratie locale dans sa dimension financière et prospective, est désormais devenu un élément essentiel du processus budgétaire des collectivités territoriales et de leurs établissements. Il doit permettre d'une part, de positionner l'EPCI dans un environnement territorial élargi, présentant les éléments de contexte susceptibles d'interagir avec elle. Et il doit par ailleurs exposer la situation financière de la Communauté de communes, expliquer les orientations et choix qui seront portés par cette dernière et projeter les engagements futurs en associant les projections financières utiles au débat.

Le cabinet Stratorial intervient et présente aux élus le contexte national et local et les orientations budgétaires proposées par le bureau communautaire.

L'analyse financière rétrospective 2019-2024 met en évidence un amoindrissement progressif de l'autofinancement du budget aboutissant à une dégradation progressive du taux d'épargne brute.

Les décisions prises en matière d'augmentation des taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur la taxe foncière sur les propriétés bâties ainsi que le retour de l'éligibilité à l'attribution du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales ont permis de redresser la situation financière budget principal en 2023. Le taux d'épargne brute s'établit à 12,5 % en 2023 et le ratio de capacité de désendettement à 4,1 années contre 8 années en 2022. Le CFU 2024 du budget principal met en évidence un maintien de la situation financière avec un taux d'épargne de 11 % et un ratio de capacité de désendettement de 4,6 ans. La baisse constatée sur l'épargne résulte du dynamisme des charges de personnel mais aussi des autres charges de gestion courante, c'est-à-dire de postes de dépenses rigides.

Pour conserver la situation financière actuelle, la collectivité devra veiller à ce que le développement des dépenses soient compensées par la même dynamique au niveau des recettes, ou le cas échéant revoir à la baisse ses charges de fonctionnement.

Le rétablissement de l'épargne constaté en 2023 a permis à la Communauté de communes de disposer de marges de manœuvre supplémentaire en matière de recours au levier de la dette pour financer les investissements du territoire. Pour assurer le financement du centre aquatique et les nouvelles charges de fonctionnement que l'équipement génèrent la collectivité devra veiller à conserver à minima 1,5 / 1,6 M€ d'épargne brute par an.

Dans le cadre de la loi de finances 2025, il nous appartient de couvrir l'augmentation des cotisations CNRACL (180 500 euros), la baisse des recettes fiscales (-0.5% soit 20 000 euros) la révision des concours financiers DCRTTP (- 90 000 euros) et FDTP (5 000 euros), la baisse des dotations de fonctionnement (-17 500 euros), la baisse du fonds de péréquation (-3500euros),

L'impact des mesures des dispositions de la LFI 2025 s'élève à 272 k€ au total pour le budget principal de la Communauté soit 16,6 % de l'épargne brute 2024. Il nous appartient d'engager un travail de d'ajustement et de resserrement des charges de fonctionnement ; ce travail est incontournable pour maintenir 1,5/1,6 M€ d'épargne brute afin d'assurer le financement des investissements de manière saine.

Le budget primitif 2025 s'inscrira évidemment dans le respect de l'ensemble de ces principes et sera par ailleurs guidé par les orientations développées dans le rapport joint en annexe.

Claude Mercier remercie grandement le travail fourni tant par le cabinet que par les services. Ce travail constitue un outil d'aide à la décision indispensable au pilotage de la communauté de communes mais aussi des communes.

Philippe Passot s'associe à ces remerciements, il précise qu'en tant qu'élu intercommunal et communal, l'ensemble des élus ici présents se doivent de prendre la pleine mesure des enjeux. Les élus ne peuvent avoir une position qui dépend de l'assemblée dans laquelle ils se trouvent. Chacun se doit d'être conscient des perspectives, de les aborder avec rigueur et de permettre le fonctionnement des institutions dans des conditions acceptables par tous. Il précise que les marges de manœuvre se réduisent et qu'il sera de la responsabilité des élus d'engager des réflexions quant aux mutualisations possibles pour optimiser certains coûts.

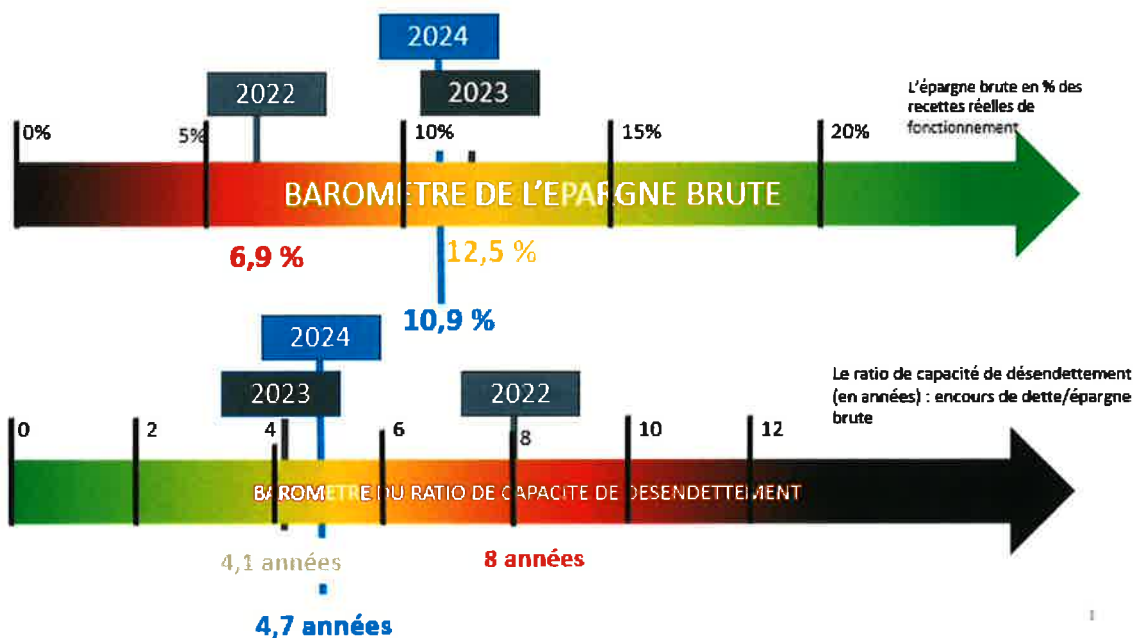
Le conseil communautaire après en avoir échangé prend acte du rapport d'orientation budgétaire proposé par le bureau.

4.13. TAXES LOCALES : ADOPTION DES TAUX 2025

Il est rappelé que nos marges de manœuvre en fonctionnement restent très faibles et qu'une attention particulière devra être portée à chacune des dépenses de fonctionnement. Les restrictions mises en œuvre depuis 2015 restent de vigueur.

Conformément aux engagements pris dans le cadre du ROB 2024, le ratio de capacité de désendettement et le taux d'épargne brute sont rétablis à des constantes plus acceptables.

COMPARAISON DES INDICATEURS FINANCIERS DE LA SITUATION FINANCIÈRE DU BUDGET PRINCIPAL 2022 et 2024



Conformément au débat d'orientation budgétaire, **il est proposé de ne pas augmenter les taux pour 2025.**

Les produits inscrits au budget 2025 sont prévisionnels et sont calculés à partir des bases prévisionnelles du tableau 1259, comme suit :

Produit fiscal	BASES ESTIMEES 2024	TAUX PROPOSES	PRODUIT ATTENDU
Taxe foncière bâtie	24 960 154	6,02%	1 502 601
Taxe foncière non bâtie	1 051 581	6,77%	71 192
Taxe d'habitation	3 540 308	15,77%	558 307
		TOTAL	2 132 100

CFE	6 6676 624	22,02%	1 470 193
		TOTAL	3 602 292

Pour rappel, le produit fiscal perçu pour 2024 pour TF-TFNB-TH-CFE est de 3 621 425 €, l'augmentation de la valeur des bases 2025 de 1.7% et compensée par la baisse de la base CFE issue de la sortie de l'entreprise MBF (répercutée en N+2 pleines).

Le conseil communautaire valide pour 2025 les taux suivants :

- Taux de fiscalité ménage :
 - Taxe foncière bâti : 6.02 %
 - Taxe foncière non bâti : 6,77 %
 - Taxe d'habitation : 15.77%
- Contribution Foncière des Entreprises (CFE) : 22,02 %

Et autorise la présidente à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération [**Résultat du vote : 46 pour, 0 contre, 0 abstention**]

4.14. TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) : FIXATION DU TAUX 2025

Lors de sa séance du 28 novembre 2024 le comité syndical du SICTOM a fixé le tarif par habitant pour l'exercice **2025 à 92.00 € contre 86.00 € en 2024, soit une augmentation de 6 euros par habitant.**

Par ailleurs, en matière d'investissement le budget 2025 nécessite une inscription à hauteur de 66 700€.

Le produit fiscal prévisionnel attendu 2025 est de 2 072 576 €.

Le conseil communautaire décide de maintenir pour 2025 le taux à 9.50% et autorise la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération. [**Résultat du vote : 46 pour, 0 contre, 0 abstention**]

4.15. GEMAPI : VOTE DE LA TAXE 2025

Par une délibération du 27 septembre 2017, le Conseil Communautaire a validé le recours à la taxe GEMAPI dès 2018 pour financer les actions relevant de la stricte compétence GEMAPI.

Il est précisé que le produit de la taxe prévue est réparti entre toutes les personnes physiques ou morales assujetties aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises, proportionnellement aux recettes que chacune de ces taxes a procurées l'année précédente. Les taux sont fixés par le service des impôts au regard de la somme votée.

Compte tenu de la taxe qui sera appelée par le Parc Naturel au titre de la GEMAPI pour l'exercice 2025 d'un montant de 121 984 €, le conseil communautaire valide le produit attendu pour la taxe GEMAPI de 122 000 euros et autorise la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération. [**Résultat du vote : 46 pour, 0 contre, 0 abstention**]

Les différentes délibérations du conseil communautaire de 2013 ont approuvé la création d'un budget annexe Maisons de Santé assujetti à la TVA et approuvé la construction de quatre maisons de santé sur le territoire dont trois constructions gérées par la communauté de communes.

Les activités liées aux Maisons de Santé sont de nature non lucrative et leur mission est essentielle au service public, au service à la personne.

La décision de ne pas assujettir les baux professionnels à la TVA repose sur le fait que les locations de locaux nus à usage professionnel bénéficient d'une exonération en vertu de l'article 261 du CGI.

Cette décision n'est pas compatible avec le droit à la déduction de la TVA au titre de l'activité. Il convient donc de régulariser la situation. Etant donné l'exonération des loyers privant du droit à la déduction de la TVA, il est demandé au conseil communautaire, de solliciter l'administration fiscale pour obtenir le non-assujettissement à la TVA des activités liées aux Maisons de Santé à partir du 01/01/2025 et de solliciter le Trésorier pour la

modification du statut du budget annexe Maisons de Santé en budget non assujetti à la TVA sur l'exercice 2025.

Ceci impliquera le remboursement de la TVA perçue à tort et la perception du FCTVA en retour sur les opérations.

Le conseil communautaire valide la demande de non assujettissement à la tva du budget maison de santé et autorise la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération. **[Résultat du vote : 46 pour, 0 contre, 0 abstention]**

5. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

3.4 MOBILITE : AVENANT AU CONTRAT D'OBJECTIF DE SERVICE PUBLIC

La Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude (CCHJSC), a signé un nouveau Contrat d'Obligation de Service Public avec la SPL Mobilité Bourgogne Franche-Comté, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029, concernant la gestion et l'exploitation du Réseau de Transport Urbain URBUS.

L'ensemble des prestations étaient fixées à 613 300.00 € HT.

Les nouveaux horaires ne correspondant pas pleinement aux besoins de la population, une nouvelle proposition a été réalisée afin de cadencer à l'heure la principale ligne commerciale « Etables / Henri Dunant » et de créer une ligne de transport à la demande entre le centre-ville et le secteur du Tomachon.

Cette nouvelle offre impacte l'économie du contrat d'un surcoût de 73 300 € HT. Un avenant à la convention doit donc être réalisé. Cela porte la contribution annuelle à 686 600 € HT.

Isabelle Heurtier précise que cela impliquera une révision de la commission locale de transfert à l'automne.

Le conseil communautaire approuve cet avenant et d'autorise la présidente à signer les documents afférents. **[Résultat du vote : 46 pour, 0 contre, 0 abstention]**.

4. VIE DES POPULATIONS

4.1 CONSERVATOIRE : TARIFS RENTREE 2025/2026

La présidente propose au conseil communautaire d'examiner les tarifs suivants du conservatoire à compter de la rentrée 2025/2026. Après examen, le conseil communautaire valide les tarifs ci-après et autorise la présidente à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération **[Résultat du vote : 46 pour, 0 contre, 0 abstention]**.

6.1.1. Cotisation des élèves habitants sur la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude

Tranches	1	2	3	4
Quotients familiaux (D'après les revenus N-1)	De 0 à 6000 €	De 6001 à 12000 €	De 12001 à 26000 €	Supérieur à 26000 €
Modules de 10 h annuelles de cours réparties durant le cycle scolaire : ateliers du département des musiques actuelles, piano et guitare classique, aide à la pratique en amateur	128 € (tarif forfaitaire ne faisant pas référence aux quotients familiaux)			
Pratiques collectives seules - adhérents association (validation d'une convention)	64 € (tarif forfaitaire ne faisant pas référence aux quotients familiaux)			
Formation musicale seule, pratiques collectives seules, atelier vocal, élève auditeur	64 €	97 €	155 €	231 €

Atelier mini cordes Instrument seul Formation musicale + instrument (A)	Probatoire 1 ^{er} cycle traditionnel, renforcé, musiques actuelles PPED Adulte débutant	96 €	146 €	233 €	347 €
	2 ^{ème} cycle traditionnel, renforcé, musiques actuelles PPEC Adulte confirmé	112 €	170 €	271 €	404 €
	3 ^{ème} cycle traditionnel, musiques actuelles PPF GA	128 €	194 €	310 €	462 €
Instrument Supplémentaire (B)	Probatoire 1 ^{er} cycle traditionnel, renforcé, musiques actuelles PPED Adulte débutant	20 €	30 €	47 €	71 €
	2 ^{ème} cycle traditionnel, renforcé, musiques actuelles PPEC Adulte confirmé	29 €	44 €	69 €	106 €
	3 ^{ème} cycle traditionnel, musiques actuelles PPF GA	39 €	59 €	93 €	140 €

6.1.2. Cotisation des élèves habitants hors de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude

Elèves (enfants et adultes) hors territoire Haut-Jura Saint-Claude (C)		
Modules de 10 h annuelles de cours réparties durant le cycle scolaire : ateliers du département des musiques actuelles, piano et guitare classique, aide à la pratique en amateur	139 €	
Formation musicale seule, pratiques collectives seules, atelier vocal, élève auditeur	231 €	
Atelier mini cordes Instrument seul Formation musicale + instrument	Probatoire 1 ^{er} cycle traditionnel, renforcé, musiques actuelles PPED Adulte débutant	520 €
	2 ^{ème} cycle traditionnel, renforcé, musiques actuelles PPEC Adulte confirmé	606 €
	3 ^{ème} cycle traditionnel, musiques actuelles PPF GA	693 €

Instrument Supplémentaire	Probatoire 1 ^{er} cycle traditionnel, renforcé, musiques actuelles PPED Adulte débutant	107 €
	2 ^{ème} cycle traditionnel, renforcé, musiques actuelles PPEC Adulte confirmé	158 €
	3 ^{ème} cycle traditionnel, musiques actuelles PPF GA	210 €

Le montant des frais administratifs est de 18 € par année scolaire et par élève, inclus dans la cotisation du premier trimestre.

Les élèves internes sur le territoire de la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude dont le relevé fiscal des parents est domicilié hors territoire bénéficient des tarifs des élèves habitant sur le territoire.

Les candidats autonomes aux examens du Conservatoire paient une participation aux frais administratifs de 35 €.

Les candidats libres aux examens du Conservatoire paient une participation aux frais pédagogiques et administratifs de 160 €, incluant 2 répétitions avec piano dans les locaux du Conservatoire.

La location des instruments du Conservatoire est de 25 € par trimestre et par instrument. Les mois de juillet, août et septembre sont gratuits. La durée de location minimum est d'un trimestre. Le loyer est acquitté en complément de la facturation des cours de chaque trimestre, sans caution supplémentaire.

Tout trimestre commencé est dû. L'entretien, l'assurance obligatoire et la réparation des instruments loués sont à la charge des familles.

Réduction pour les fratries : Pour le deuxième inscrit et les suivants - 10 %

Les conditions d'accès, les droits de scolarité et les différents parcours pédagogiques sont détaillés dans le règlement intérieur et le règlement des études du Conservatoire.

- La cotisation des cours de Formation musicale + instrument est fixée à partir du prix Formation musicale seule avec un coefficient multiplicateur de 1,5 pour le 1^{er} cycle et les niveaux assimilés, 1,75 pour le 2^{ème} cycle et les niveaux assimilés et de 2 pour le 3^{ème} cycle et les niveaux assimilés pour tenir compte du temps d'enseignement.
- Instrument supplémentaire : le tarif est calculé comme suit : 40 % de la différence entre (Formation musicale + instrument) - (Formation musicale seule).
- Le prix hors territoire Haut-Jura Saint-Claude est calculé selon le quotient le plus élevé multiplié par 1.5 (à l'exception de la Formation musicale seule et des cursus assimilés maintenus dans leur tarif de base).

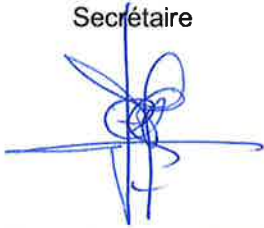
Questions diverses :

- Monsieur le maire de Saint Claude interroge la présidente pour connaître la date de démarrage des travaux des gorges de l'Abîme. Isabelle Heurtier précise que cette question a été abordée lors du dernier bureau. Pour simplifier, la DDT a sollicité la communauté de communes pour disposer d'une étude complémentaire des falaises d'un point de vue floristique. Nous poursuivons actuellement la possibilité de démarrer les travaux au moins sur les parties au sol en attendant que la partie étude en falaises soit réglée. Les travaux devraient démarrer rapidement.
- Monsieur le Maire de Saint Claude questionne la présidente quant à la prise de compétence Eau et Assainissement. La présidente précise que cette question a déjà été abordé en réunion des maires et que la position collégiale retenue est d'attendre le texte de loi définitif avant de questionner officiellement les communes.

- Philippe Passot questionne quant à lui Monsieur le maire de Saint-Claude sur la propriété foncière du tènement du centre nautique. Il précise qu'un acte de transfert est bien en notre possession mais qu'il n'a pas été publié au fichier immobilier. Cette publication nécessite maintenant la régularisation d'un acte notarié. Monsieur le Maire de Saint-Claude indique qu'il a sollicité les domaines et qu'il ne dispose toujours pas de l'avis « qu'on doit attendre vingt ans ». Monsieur Passot s'étonne que cette réponse soit la même depuis janvier 2024. Philippe Passot ne souligne qu'aujourd'hui rien ne s'oppose à la régularisation de cet acte.

Aucune autre question n'étant soulevée la présidente propose de clore à la séance à 22h 20.

Jean-François DEMARCHI
Secrétaire



Fait à Saint-Claude, le 5/04/25.

Philippe PASSOT
Secrétaire

